

NOVEMBRE—DECEMBRE 2009

LA GRAVE—LA MEIJE

INFORMATIONS MUNICIPALES

Le mot du Maire

Nous sommes à l'ouverture de la saison et la neige se fait un peu attendre.

Le télécorde du Chazelet est réceptionné et fonctionnera cet hiver, la neige de culture est en cours de réglage, nous espérons pouvoir la mettre en service ces jours-ci.

Pour le téléphérique, nous abordons la deuxième saison de désengagement financier de TGM SA pour les patrouilleurs. Ils seront donc encore financés par vos impôts. Pour l'an dernier, 12 500 € venaient de la CCB (Communauté de Communes du Briançonnais) et 32 500 € de la commune. Pour cette année, toujours 12 500 € de la CCB, 15 000 € du Conseil Général, et 17 500 € de la commune.

Je rappelle que ce système d'évaluation des risques, de veille et de transmission des informations au public fonctionne en accord avec la Préfecture qui juge son fonctionnement efficace en terme de prévention. Nous devons veiller à maintenir ce système fragile, appuyé en grande partie sur le bénévolat des guides et des moniteurs du canton qui prennent des risques physiques pour eux et leurs proches afin que l'économie de nos communes tourne au mieux.

Je vous souhaite à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Bien à vous

Le Maire

Jean-Pierre SEVREZ



Voici le nouveau logo des stations villages de la Haute Romanche. Par rapport au logo précédent le « Pays de la Meije » a été mis en évidence car il s'agit de notre identité cantonale.

Ce logo a été réalisé à coût réduit.

Dans ce numéro :

Conseils municipaux du 18 novembre 2009	4
16 Décembre 2009	5
	6
	7
fleurissement	3
Informations diverses	2
Vie pratique	



Le Maire, le conseil municipal et le personnel intercommunal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année 2009 et une très bonne année 2010.

INFORMATIONS DIVERSES

TELEPHERIQUE DES GLACIERS DE LA MEIJE

TGM SA met la CCB (Communauté de Communes du Briançonnais) et la commune de LA GRAVE au Tribunal Administratif et réclame à la commune :

- ◆ 10 633 800 € pour perte de recettes engendrée par la non réalisation d'une ZAC de 2000 lits aux Balcons de la Meije
- ◆ 195 200 € pour charges indues (prise en charge des patrouilleurs les années passées)
- ◆ 11 850 000 € de rachat du téléphérique

Affaire à suivre

POPULATION

Les chiffres du recensement de la population sont maintenant réactualisés tous les ans par l'INSEE en utilisant les recensements sur le terrain qui ont lieu tous les cinq ans.

Suite à cette réactualisation, L'INSEE vient de communiquer à la commune la population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2010 :

Population totale : **506 habitants**

Le recensement de la population de LA GRAVE aura lieu en début 2010, il permet notamment d'établir des statistiques décrivant la population et le parc de logements. Il se déroulera du 21 janvier au 20 février 2010. L'agent recenseur sera Mme Séverine DA SILVA RODRIGUES.

Vous voudrez bien lui réserver un très bon accueil.

Elle vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé et une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupèrera lorsque ceux-ci seront remplis.

En cas d'absence, vous pouvez soit confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin, à charge pour lui de les transmettre à l'agent recenseur, soit les retourner à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur ou retournés à la mairie ou à l'Insee au plus tard le samedi 20 février 2010.

Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Vous pouvez consulter les résultats du recensement sur le site www.insee.fr.

VIE PRATIQUE

PERMANENCE DU MAIRE

Lundi matin sur rendez vous

SECRETARIAT DE MAIRIE

Ouverture le matin

de 8 h 30 à 11 h 30

Du lundi au vendredi

L'après midi sur rendez-vous

DECHETTERIE

Dès le 16 novembre, ouverte :

Mardi de 13 h 30 à 16 h 30

Samedi de 9 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h

OSTEOPATHE

Marie TREVILLOT (consultations en mairie) - 06 23 39 75 91

MAIRIE

RD 1091

05320 LA GRAVE—FRANCE

Téléphone : 04 76 79 90 29

Télécopie : 04 76 79 90 81

courriel : mairie.la.grave@wanadoo.fr

Directeur de la publication :

Jean-Pierre SEVREZ, Maire

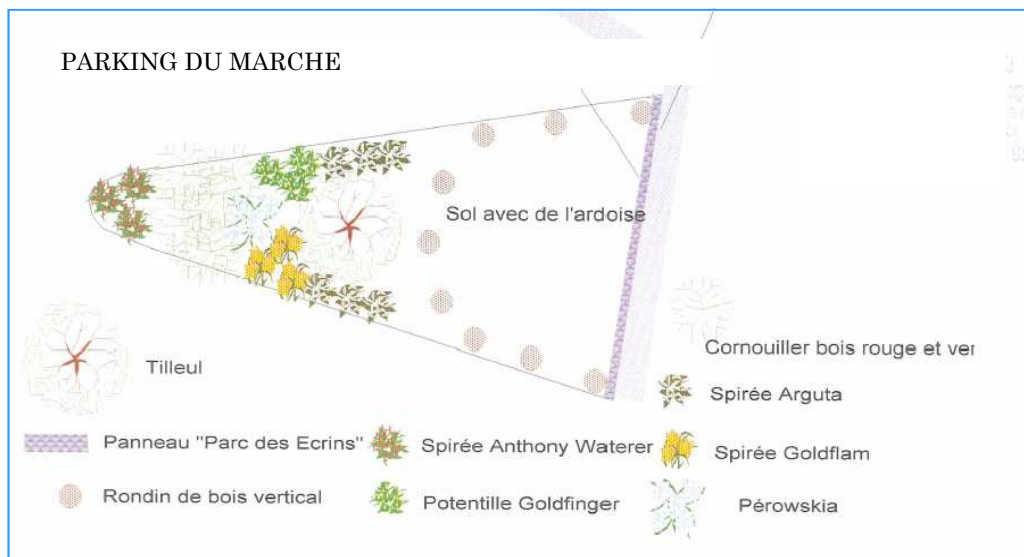
Dépôt légal à parution.

Imprimé en interne.

SITE de la MAIRIE : <http://mairie-lagrade-lameije.jimdo.com>

FLEURISSEMENT 2010

La commune a entrepris d'aménager le parking haut du téléphérique, près du bureau des guides. Un projet de fleurissement a été demandé à la jardinerie BAOBAB de BRIANCON. Nous vous le présentons ci-dessous. Du fait de bonnes conditions climatiques, les travaux ont débuté cet automne 2009.



INFORMATIONS DIVERSES

CONCOURS VILLAGES FLEURIS 2009

Le concours a été organisé cette année par le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme 05 (CAUE). Le comité s'est réuni au cours de l'été 2009 et a proposé différentes maisons.

Dans la catégorie potager fleuri, la commune avait présenté Albertine JOUFFREY, a été retenue Pierrette FEGE. Dans la catégorie accueil, a été retenu le chalet d'accueil du camping de La Meije, dans la catégorie hôtel/commerce, a été retenu l'hôtel de la Meijette, dans la catégorie fenêtre/balcon fleuris, ont été retenus Michel BEAL au Chazelet, Jean Claude MASSON aux Fréaux, Suzette ROSSET aux Hières et Pascale MIELLE à Ventelon.

Le résultat a été donné début décembre 2009. Mme Suzette ROSSET a obtenu le 1er prix départemental dans sa catégorie.

ECOLE TERRASSES

La commune n'a reçu que 2 demandes de location pour les appartements de l'école des Terrasses, aussi, le conseil municipal les a retenues.

La commune pensait obtenir une subvention de L'Etat d'un montant de 8 000 € environ, cette subvention était minime mais permettait à la commune d'emprunter à taux intéressant mais pour une durée de 40 ans, la commune a jugé que cette durée était trop longue. L'Etat n'a donc pas attribué cette subvention aussi la commune n'a plus de contrainte pour décider du prix des loyers qui ont été fixés à 470 € par mois pour chaque appartement.

CONSEIL MUNICIPAL

Décisions prises le 18 novembre 2009, par le conseil municipal :

ECOLE DES TERRASSES -

Le conseil municipal a décidé d'emprunter pour financer les travaux de l'ancienne école des Terrasses. La proposition de la Caisse d'Epargne a été retenue aux conditions suivantes :

Montant du capital emprunté : 80 000 €
Durée : 15 ans
Type d'amortissement : annuités constantes
Taux annuel : 4.02 %
Périodicité : annuelle

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU POS

Un dossier de consultation publique a été mis à disposition du public du 14 septembre au 15 octobre 2009 en vue de modifier le Plan d'Occupation des Sols en diminuant la surface de l'emplacement réservé n° 4 sis au chef lieu.

Au vu des avis donnés par le public, lors de cette concertation, le conseil municipal décide de diminuer cet emplacement d'environ 45 m², la surface restante étant d'environ 75 m², ainsi la diminution de cet emplacement réservé permet au propriétaire du terrain de réaliser une opération d'aménagement et la commune conserve la possibilité de réaliser des parkings dans la surface restante.

Le dossier de modification est consultable en mairie et sur le site de la mairie.

TROTTOIRS – PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement de l'opération de rénovation des trottoirs du chef lieu a été approuvé ainsi :

Travaux

1 ^{ère} tranche	106 220.00 € HT
2 ^{ème} tranche	106 218.71 € HT
TOTAL TRAVAUX	212 438.71 € HT

Financement

Département des Hautes-Alpes 50 %	106 219.00 €
Sur produit amendes de police	
Etat, Région 20 %	42 487.00 €
Commune 30 %	63 732.71 €

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Ce fonds a pour mission de venir en aide aux locataires et aux candidats locataires qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou qui ne peuvent plus faire face aux charges de celui-ci. Il accorde également des subventions aux structures qui réalisent un accompagnement social des familles les plus en difficulté.

Le Département propose à la commune de participer à ce fonds en versant une contribution à hauteur de 35 centimes d'euros par habitant, ce qui représente une somme de 181 € pour la commune pour l'année 2009.

Le conseil donne son accord pour verser ce fonds.

COMMUNES FORESTIERES DES HAUTES ALPES

La mairie envisage de réaliser une coupe de bois sur le versant Nord, aussi le conseil municipal a décidé :

- ◆ D'adhérer à l'association des communes forestières des Hautes-Alpes ;
- ◆ De payer une cotisation annuelle correspondant à 200 euros.
- ◆ Désigne Monsieur Roland JACOB en qualité de délégué forêt

ENSEIGNES DE LA MEIJE

Le conseil municipal a voté une subvention de 500 € pour l'Association des Enseignes de la Meije pour l'année 2009.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le conseil municipal charge le maire de l'enquête de recensement à mener sur la commune de LA GRAVE au cours de l'année 2010.

EAU – TARIFS 2010

L'Agence de l'eau subventionne des projets communaux liés à l'eau potable, mais la commune doit avoir un prix de l'eau minimum de 84.00 € pour 120 m³ aussi, le conseil municipal a décidé d'augmenter tous les tarifs dans la même proportion (5 % entre 2009 et 2010),. Pour 2010 les tarifs sont donc les suivants :

Ménage :	84.00 €
Meublé :	32.55 €
Hébergement par personne :	6.51 €
Petite entreprise, petit commerce, bar, restaurant :	99.75 €
Grande entreprise, grand commerce, bar, restaurant :	175.35 €
Camping par emplacement :	7.35 €
Piscines, bains remous, spas :	54.60 €
Fermes par UGB :	3.36 €

CONSEIL MUNICIPAL (suite)

TARIFS SECOURS SUR PISTES 2009/2010

Les tarifs de secours sur pistes de la saison 2009-2010 sont adoptés.

Des conventions de secours correspondant à ces tarifs, sont passées avec le SDIS (Pompiers), le SAF (hélicoptère) et les ambulances privées Prèves sur Briançon et Alpes Ambulance secours sur Les 2 Alpes.

front de neige petits soins	44.29
zone rapprochée	186.43
zone éloignée	327.54
hors pistes proximité	640.00
tarif horaire machine	200.00
secouriste jour / h	30.00
secouriste nuit / h	50.00
ambulance PREVE	
Chazelet vers cabinet médical Monétier jours semaine	150.00
Samedis dimanches jours fériés	170.00
Chazelet vers cabinet médical La Grave jours semaine	200.00
Samedis dimanches jours fériés	250.00
Chazelet vers hôpital Briançon jours semaine	180.00
Samedis dimanches jours fériés	200.00
Ambulance Alpes ambulance secours	
Chazelet vers cabinet médical 2 Alpes	210.00
Chazelet vers hôpital Grenoble	389.00
Chazelet vers hôpital Briançon	340.00
Chazelet vers cabinet médical La Grave	214.00
Ambulance pompiers	204.78
hélicoptère SAF- mn de vol	48.38

CONVENTION AVEC JEUNESSE ET SPORTS

Suite aux conclusions des états généraux du sports (EGS 08/12/2002), le Ministère chargé des Sports, avec l'appui du Comité National Olympique et Sportif Français, a initié une opération nationale de recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES). Dans le département des Hautes Alpes, cette opération est pilotée et mise

en œuvre par la Direction Départementale Jeunesse et Sports (DDJS).

Le conseil municipal adopte une proposition de convention à passer entre la commune et la Direction Départementale Jeunesse et Sports et qui porte sur l'utilisation de l'outil d'exploitation du Recensement des équipements sportifs et les relations entre les acteurs impliqués.

COMMISSIONS CCB

La Communauté de Communes du Briançonnais a décidé de créer 6 commissions dans lesquelles doivent être nommés les délégués de la commune de LA GRAVE.

Sont nommés :

- ♦ administration générale et finances : Jean-Pierre

SEVREZ

- ♦ affaires sociales : Jean-Louis FAURE
- ♦ culture et patrimoine : Laurence DASSAUD
- ♦ développement économique et aménagement du territoire : Jean-Pierre SEVREZ
- ♦ environnement et développement durable : Jean-Pierre SEVREZ – Gilles FEGE
- ♦ services de proximité : Jean-Pierre PIC

COUPE DE BOIS AVEC CABLE

Le conseil municipal a accepté un projet de coupe de bois présenté par les services de l'Office National des Forêts.

- ♦ Cette coupe aura lieu dans la forêt des Fréaux et sera faite avec l'aide d'un câble déplaçable. La surface étant de 55 ha
- ♦ objectifs et résultats attendus : maintien dans le temps de la protection qu'offre la forêt vis à vis des risques naturels (érosion, torrencialité, avalanche du bassin versant), par coupe de jardinage permettant de mobiliser en prévisionnel 4000 m3 de mélèze
- ♦ coût prévisionnel global hors taxes : 336 000 €
- ♦ durée des travaux : 2 ans (2011-2012).
- ♦ la maîtrise d'œuvre du chantier sera confiée à l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal décide de demander les subventions correspondant à ce programme qui ne sera réalisé que si la commune obtient tous les financements demandés.

CONSEIL MUNICIPAL (suite)

ATESAT

L'Équipement propose à la commune de renouveler sa convention d'Aide Technique (ATESAT). Les missions sont les suivantes :

- ⇒ mission de base (aide technique dans les domaines de la voirie, l'aménagement et l'habitat)
- ⇒ missions complémentaires optionnelles :
 - ◆ l'assistance à l'établissement de diagnostics de sécurité routière
 - ◆ la gestion du tableau de classement de la voirie
 - ◆ l'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
 - ◆ l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie

Compte tenu de notre population, des options retenues et de l'appartenance de la commune à une communauté de communes ouvrant droit à minoration, l'estimation prévisionnelle de l'ATESAT s'établit pour l'année 2009 à un total de 419.16 €.

BUDGET—DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal a décidé de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

Intérêts réglés à l'échéance + 500.00 €

Dépenses imprévues - 500.00 €

Ces crédits permettent de payer les intérêts des emprunts.

CCB – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)

AVENANT 2009—RENOUVELLEMENT

Des Contrats Enfance Jeunesse ont été signés entre certaines communes de la CCB et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hautes-Alpes pour permettre le financement par la CAF des activités jeunesse réalisées par ces communes et sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Dans le cadre de nouvelles actions mises en place par la Communauté de Communes, il faut que l'ensemble des communes non signataires d'un CEJ et la CCB signent un avenant au CEJ signé au 01/01/2006 avec la commune de Villard St Pancrace.

Cet avenant modifiera le contenu du schéma de développement pour l'intégration de nouvelles actions, à savoir :

- ⇒ Création d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de 39 places « La Guisane », à St Chaffrey,
- ⇒ Création d'un Poste de Coordination Petite Enfance.

Le Maire rappelle que la CNAF considère qu'il s'agit d'un contrat « d'objectifs et de financement qui contribue au développement et au maintien d'un accueil destiné aux en-

fants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus ». Celle-ci souhaite donc, dans un souci de cohérence territoriale, que l'ensemble des collectivités du territoire compétentes en matière d'enfance et de jeunesse (Communauté de Communes et l'ensemble des communes) signe cet avenant.

Le conseil municipal donne son accord pour cet avenant et pour le renouvellement de ce contrat jusqu'au 31 décembre 2013

CHARTRE DES SERVICES PUBLICS

Le maire donne lecture d'une proposition de M. Michel VAUZELLE afin d'inscrire dans la Constitution une Charte des Services Publics.

VOTE

Non : 6—Abstentions : 2—Oui : 3

Décisions prises le 16 décembre 2009, par le conseil municipal

DGE 2010

Le conseil municipal a décidé de demander à l'Etat d'attribuer la Dotation Globale d'Équipement 2010 pour les projets suivants et par ordre de priorité :

- ⇒ Aménagement de trottoirs dans le chef lieu
- ⇒ Installation d'un dispositif de surveillance et de protection contre la turbidité des eaux de la source de Challe
- ⇒ Rénovation du réseau d'eau des Fréaux

FONDS DE CONCOURS 2009 DE LA CCB

La Communauté de Communes du Briançonnais a proposé de modifier le fonds de concours qu'elle peut verser à la commune de LA GRAVE, aussi, le Conseil Municipal a délibéré et décidé de solliciter de la Communauté de Communes du Briançonnais, l'attribution d'un fonds de concours d'intérêt commun, à hauteur de 25 008 €, correspondant au financement de différents travaux de voirie communale - trottoirs et patrouilleurs, dont le coût est estimé à 130 136.36 € HT

Conformément au plan de financement ci-après :

Travaux de voirie et trottoirs :	130 136.36 € HT
Subvention du Département :	66 363.50 € HT
Fonds de concours CCB - trottoirs	12 508.00 € HT
Fonds de concours CCB - patrouilleurs	12 500.00 € HT
Autofinancement commune :	38 764.86 € HT

BUDGET DECISION MODIFICATIVE

Le financement par la commune des travaux du syndicat mixte (10 % du montant des travaux hors taxes) peuvent être financés maintenant en investissement aussi, le conseil municipal a délibéré pour porter les montants correspondants en investissement. Le budget est modifié en ce sens.

CONSEIL MUNICIPAL (suite)

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le conseil municipal accepte de rembourser au Maire une note de frais d'un montant de 91.80 €, concernant des frais de repas lors d'une réunion Natura 2000 qui s'est tenue le 17 septembre 2009 à l'Argentière la Bessée.

ECOLE DES TERRASSES – MONTANT LOYER

Le conseil municipal a fixé le montant des loyers des appartements de l'école des Terrasses à 470 € chacun et autorise le maire à signer les baux correspondant.

REVISION SIMPLIFIEE du PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Cette révision a pour but de diminuer un espace boisé au lieu dit « Clot Jullien » afin d'y installer la station d'épuration cantonale.

Vus les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 octobre au 12 novembre 2009 et le rapport favorable du commissaire enquêteur,

Le conseil municipal a accepté de réviser le plan d'occupation des sols en vue de construire la station d'épuration au lieu dit Clot Jullien.

CCB - EXTENSION COMPETENCES MAISON JUSTICE

Le tribunal d'instance de Briançon fermera le 31 décembre 2009.

Considérant notamment :

la pertinence de maintenir dans le Grand Briançonnais un établissement dépendant du Ministère de la Justice, permettant d'assurer une présence judiciaire de proximité par le biais notamment d'audiences foraines en matière civile comme en matière pénale, de concourir à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès au droit,

La nécessité de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais afin que l'Etablissement public de Coopération Intercommunale (EPCI) puisse participer à la constitution et au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit du Grand Briançonnais,

L'intérêt partagé par les 4 EPCI du Grand Briançonnais de participer à ce projet,

La définition du projet dans lequel le Ministère de la Justice et des Libertés subventionnerait à hauteur de 80 % le coût des travaux d'adaptation et d'aménagement des locaux,

prendrait à sa charge leur équipement, la rémunération des agents et les frais de télécommunication, les Communautés de Commune prenant à leur charge les loyers et les frais de fonctionnement et d'entretien courant des locaux, et le CDAD recrutant un agent d'accueil à compétence juridique,

L'accord de principe de la commune de Briançon pour la mise à disposition des locaux actuels de son service urbanisme au profit de la Maison de la Justice et du droit,

Le conseil municipal a accepté que les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais soient modifiés pour y intégrer la compétence maison de la justice

RESEAU PLUVIAL LES FREAUX – MAITRISE D'ŒUVRE

Le bureau d'études BPR (ex SAUNIER) a proposé de un contrat d'honoraires pour le réseau pluvial des Fréaux.

L'estimation des travaux est évaluée à 165 000 € HT

Le montant des honoraires est de 17 635 € HT, soit 8.90 % des travaux hors prestations topographiques.

Les honoraires incluent :

- ◆ les études d'avant projet
- ◆ Les études de projet
- ◆ L'assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux
- ◆ Le visa des plans d'exécution
- ◆ La direction de l'exécution des travaux
- ◆ L'assistance au maître d'ouvrage lors des opérations de réception
- ◆ Une option topographie

Le conseil municipal a accepté son offre dont

CNR CENTRALES HYDROELECTRIQUES

Deux entreprises ont proposé à la municipalité de réaliser des centrales hydroélectriques.

Les projets se situent sur les torrents :

Du Maurian, du Gâ et de Rif Tort

Les propositions financières sont différentes ainsi que les emplacements des captages, et d'installation de bâtiment pour le turbinage. Le conseil municipal étudie ces deux propositions et a reporté sa décision en 2010.

INFOS DIVERSES

REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens a eu lieu dimanche 20 décembre 2009 à l'hôtel Castellan. Ont été invitées les personnes de 65 ans et plus domiciliées sur la commune ou l'ayant quitté pour aller en maison de

retraite ou soins du fait de leur âge ou santé. Les personnes qui ne participent pas au repas, recevront une boîte de chocolats.

Environ 80 personnes de La Grave et Villar d'Arène ont participé à ce repas.

DENEIGEMENT

Au cours de l'hiver dernier, le conseil municipal a constaté que malgré l'information donnée, que ce soit par bulletin municipal ou par affichage sur le terrain, les véhicules ne sont pas ou peu déplacés lorsque le service technique assure le déneigement. Il en découle donc une perte de temps pour le service technique et une mauvaise qualité de déneigement des parkings, que nombre d'entre vous déplorent et nous font remarquer.

Lors d'une prochaine session de déneigement des parkings, si nous constatons que des véhicules n'ont pas été déplacés et qu'ils gênent le déneigement, nous ferons intervenir la gendarmerie afin qu'elle verbalise les contrevenants.

Nous comptons cependant sur votre civisme afin de ne pas en arriver à ces sanctions.

Nous vous rappelons donc quelques règles élémentaires que certains d'entre vous appliquent depuis longtemps :

1. Avant la neige, ne pas laisser de véhicule garé sur les parkings publics à long terme :
 - Soit les stationner dans votre propriété
 - soit les stationner dans une zone hors villages (Arborétum ou autre) dès l'automne si ces véhicules ne doivent pas être utilisés pendant tout l'hiver
 - soit les stationner sur le parking près de la salle des fêtes pour des durées supérieures à une semaine et inférieures à un mois
2. Lorsqu'il neige : nettoyer régulièrement vos véhicules afin que le service technique les voit et ne les accroche pas avec les engins



3. Dès qu'il y a une accalmie et que les accès aux villages sont déneigés, le service technique intervient pour nettoyer les parkings, il faut donc vous tenir prêts à déplacer vos véhicules vers des parkings déneigés afin que le service technique puisse intervenir de manière efficace. Des affiches sont mises en place à l'avance (souvent la veille). Si vous ne pouvez pas être présents lors du déneigement, laissez les clés de vos véhicules à un voisin.

Si vous hébergez des clients, pensez à les informer de ces dispositions afin que leurs véhicules ne gênent pas.

Les parkings déneigés en priorité et sur lesquels vous pouvez stationner vos véhicules pendant les phases de déneigement qui ont lieu à l'intérieur des villages sont généralement situés en périphérie des hameaux.

RAPPELS

- Les trottoirs doivent être déneigés par les riverains. (arrêté municipal du 12 janvier 2006).
- Les sports de glisse (skis divers, surfs) sont interdits dans tous les villages pour la sécurité de tous. (arrêté municipal du 23 février 1999).
- Des poubelles noires contenant du sel, sont placées dans les différents villages. Chacun peut se servir et en répandre sur la voirie près de chez lui. Ne pas déposer d'ordures ménagères dans ces bacs.

DERNIERE MINUTE

LES ROUTES

Le Département qui finance l'entretien des voies départementales, souhaite diminuer la consommation de sel à compter de l'hiver 2009-2010 pour des raisons de coût et de respect de l'environnement. Le service technique intercommunal qui entretient les routes départementales qui conduisent aux différents hameaux, utilisera donc moins de sel, les routes resteront enneigées un peu plus longtemps.

ANALYSES D'EAU

Vous pouvez consulter les résultats des analyses d'eau sur le site :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

Un lien vous permet d'accéder à ce site à partir du site de la mairie.